



Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute-Garonne

PPCR – TABLEAU DE SYNTHÈSE RELATIF AUX AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018



Dans le cadre de la réorganisation des carrières, plusieurs décrets statutaires ont prévu des dispositions dérogatoires pour certains avancements de grade en 2017 et 2018.

Ce tableau recense les conditions d'accès ainsi que les règles de classement applicables au titre de l'année 2018 pour les cadres d'emplois impactés par les nouvelles mesures relatives à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR).

GRADE D'AVANCEMENT	Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018	
	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT
CATEGORIE A		
Attaché hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Attaché hors classe (échelon spécial)	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Attaché principal	Nouvelles ou Anciennes conditions *	Nouvelles règles
Administrateur hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Administrateur général	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Administrateur général (échelon spécial)	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Ingénieur hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Ingénieur hors classe (échelon spécial)	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Ingénieur principal	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Cadre supérieur de santé	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Cadre de santé de 1ère classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Puéricultrice cadre supérieur de santé (grade en voie d'extinction)	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Puéricultrice hors classe (décret 2014)	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Puéricultrice de classe supérieure (décret 2014)	Anciennes conditions *	Nouvelles règles
Puéricultrice de classe supérieure (grade en voie d'extinction décret 1992)	Nouvelles conditions	Nouvelles règles

* Pour les anciennes conditions : version du décret valable jusqu'au 31 décembre 2016

GRADE D'AVANCEMENT	Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018	
	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT
CATEGORIE A (suite)		
Infirmier en soins généraux hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	Anciennes conditions *	Nouvelles règles
Conseiller supérieur socio-éducatif	Anciennes conditions *	Nouvelles règles
Conseiller principal des A.P.S.	Nouvelles ou Anciennes conditions *	Nouvelles règles
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Conservateur de bibliothèques en chef	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Conservateur du patrimoine en chef	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Ingénieur en chef hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Ingénieur général	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Ingénieur général (Classe exceptionnelle)	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Médecin de 1ère classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Médecin hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Professeur d'enseignement artistique hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Psychologue hors classe	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Bibliothécaire principal	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Attaché principal de conservation du patrimoine	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Directeur principal de police municipale	Nouvelles ou Anciennes conditions *	Nouvelles règles

* Pour les anciennes conditions : version du décret valable jusqu'au 31 décembre 2016

Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018		
Grade d'avancement	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT
CATEGORIE B		
3ème grade relevant du N.E.S. ☞ Technicien principal de 1ère classe, ☞ Chef de service de police municipale principal de 1ère classe, ☞ animateur principal de 1ère classe, ☞ Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe, ☞ Assistant de conservation principal de 1ère classe, ☞ Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, ☞ Rédacteur principal de 1ère classe	Anciennes conditions *	Nouvelles règles
2ème grade relevant du N.E.S. ☞ Technicien principal de 2ème classe, ☞ Chef de service de police municipale principal de 2ème classe, ☞ animateur principal de 2ème classe, ☞ Educateur territorial des A.P.S. principal de 2ème classe, ☞ Assistant de conservation principal de 2ème classe, ☞ Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, ☞ Rédacteur principal de 2ème classe	Anciennes conditions *	Nouvelles règles
Infirmier de classe supérieure (grade en voie d'extinction)	Anciennes conditions *	Nouvelles règles
Technicien paramédical de classe supérieure	Anciennes conditions *	Nouvelles règles
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	Anciennes conditions *	Nouvelles règles
Educateur principal de jeunes enfants	Anciennes conditions *	Nouvelles règles
Assistant socio-éducatif principal	Anciennes conditions *	Nouvelles règles

* Version du décret valable jusqu'au 31 décembre 2016

Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018		
GRADE D'AVANCEMENT	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT
CATEGORIE C		
Accès aux grades relevant de <u>l'échelle C3</u> ☞ Adjoint administratif principal de 1ère classe, ☞ Adjoint technique principal de 1ère classe, ☞ Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, ☞ Adjoint d'animation principal de 1ère classe, ☞ Opérateur des A.P.S. principal, ☞ Agent social principal de 1ère classe, ☞ A.T.S.E.M. principal de 1ère classe, ☞ Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, ☞ Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, ☞ Garde champêtre chef principal	Nouvelles conditions	Nouvelles règles

Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018		
Grade d'avancement	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT
CATEGORIE C		
Accès aux grades relevant de <u>l'échelle C2</u> ☞ Adjoint administratif principal de 2ème classe, ☞ Adjoint technique principal de 2ème classe, ☞ Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, ☞ Adjoint d'animation principal de 2ème classe, ☞ Opérateur des A.P.S. qualifié, ☞ Agent social principal de 2ème classe,	Nouvelles conditions	Nouvelles règles

Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018		
Grade d'avancement	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT
CATEGORIE C		
Agent de maîtrise principal	Nouvelles conditions	Nouvelles règles
Brigadier chef principal	Nouvelles conditions	Nouvelles règles



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne

590, rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Téléphone 05 81 91 93 00 - Télécopie 05 62 26 09 39 - Mél carrieres@cdg31.fr

www.cdg31.fr